

Participation au tir à distance au 5^e Tir cantonal jurassien 2024 (TCJU2024)

Le comité d'organisation a pris connaissance avec plaisir du fait que les tireurs des sociétés de tir suisses à l'étranger souhaitent participer à notre fête cantonale de tir. Rien ne s'oppose à cette participation et nous avons le plaisir de vous en communiquer les conditions générales :

1. Généralités

- 1.1 Une participation prévue doit être annoncée au préalable (dès que possible) au président de la Commission de tir, Cyril Choulat, par e-mail (commission-de-tir@tcju24.ch).
- 1.2 Pour l'inscription des participants, des formulaires à télécharger sont disponibles sur le site Internet www.tcju24.ch. Ils vous permettront d'organiser le tir dans votre stand.
- 1.3 Les dispositions du plan de tir officiel s'appliquent au programme des tirs et aux positions. Celui-ci peut être consulté sur le site Internet suivant : www.tcju24.ch.
- 1.4 Le tir à distance doit être tiré avant le dernier jour de tir du 5^e Tir cantonal jurassien 2024 (avant le 7 juillet 2024).
- 1.5 Un décompte avec les participants, les résultats et les distinctions souhaitées doit être établi dans un tableau. Celui-ci doit être envoyé par e-mail à la comptabilité de tir, au plus tard le vendredi 12 juillet 2024 : anmeldung@schuetzenportal.ch
- 1.6 La comptabilité de tir établit sur cette base un décompte des frais de participation (déduction faite des versements) ainsi que des distinctions. Les coordonnées bancaires du montant à transférer seront communiquées par e-mail.
- 1.7 Les distinctions sont envoyées après réception du paiement. Veuillez impérativement indiquer l'adresse postale exacte ou une adresse de contact en Suisse.
- 1.8 Les résultats du tir à distance ne peuvent pas être pris en compte dans le classement officiel, car les résultats ne sont pas tirés sur une place de tir de notre organisation. Les prix spéciaux ne peuvent donc pas être remis à ces participants.

2. Frais de participation et programmes de tirs

- 2.1 Les frais de participation sont calculés sans munitions, sans taxes environnementales et sans contribution sportive.
- 2.2 Le livret de tir ne doit pas être payé.
- 2.3 Tous les programmes (y compris les maîtrises) mentionnés dans le plan de tir peuvent être tirés lors du tir à distance.
- 2.4 Les paiements des résultats tirés (en espèce et en nature) sont déduits de la finance de participation.

3. Renseignements / personne de contact

D'éventuels renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de :

Site Internet : www.tcju24.ch

Adresse postale : 5^e Tir cantonal jurassien 2024
Rue Pierre Péquignat 4
2950 Courgenay

Par courriel : info@tcju24.ch

Nous nous réjouissons de votre participation et vous pouvez volontiers nous envoyer des photos et d'autres informations sur votre tir afin que notre responsable presse puisse rédiger un communiqué de presse.

L'ensemble du comité d'organisation et tous les tireurs jurassiens vous souhaitent beaucoup de succès et "bon tir" lors de notre 5^e Tir cantonal jurassien 2024.

Nous vous remercions chaleureusement et vous adressons nos meilleurs vœux depuis le canton du Jura.

Pour le comité d'organisation :
Charles Juillard (Président)

Pour la commission de tir :
Cyril Choulat (Président)

Pour la comptabilité du tir :
Indoor Swiss Shooting AG